

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis très heureux de la question qui est soulevée par le député. Il réfère à une décision de la Cour dans un cas particulier, le cas Overdyk. Je veux assurer d'abord le député que le ministère ne fera pas appel de la décision. Le ministère accepte la décision qui a été rendue dans le cas Overdyk telle qu'elle a été rendue et je veux également assurer ce député, les autres députés et les contribuables canadiens que toutes les personnes qui sont dans un cas semblable à celui qui est examiné par la Cour dans le cas de M. Overdyk seront traitées de la même façon.

Cependant, je ne peux pas lui dire que le cas qu'il cite est un cas similaire dont les circonstances sont identiques au cas Overdyk. J'aimerais bien que le député garde à l'esprit que le jugement qui a été rendu dans ce cas particulier était basé sur des faits précis et que les autres cas qui doivent être traités à la lumière de cette décision doivent satisfaire au critère des cas précis que le juge a examiné dans l'affaire Overdyk.

[Traduction]

ON DEMANDE UNE DÉFINITION PLUS LARGE DE «L'INVALIDITÉ»

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national. Le comité parlementaire des invalides et des handicapés a recommandé de modifier la loi de l'impôt sur le revenu de façon que les dépenses que doivent engager les invalides pour gagner leur vie soient déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu. Le ministre fera-t-il preuve d'un peu d'initiative et obtiendra-t-il du ministre des Finances et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'ils donnent au mot «invalidité» une définition plus large et qu'ils acceptent la recommandation n° 46 du comité spécial de façon à prévoir des cas comme ceux de David Bourne et du Pr Nagler, de Hamilton, qui souffre de paralysie cérébrale?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis content que le député soulève le cas d'une façon beaucoup plus large, soulevant la question de la politique fiscale vis-à-vis des handicapés.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons eu le privilège d'avoir un collègue, qui est maintenant le ministre d'État responsable de la petite entreprise, a présidé un comité de cette Chambre et ce collègue avec d'autres collègues nous ont sensibilisés de très près aux problèmes des handicapés et aussi à ceux des handicapés vis-à-vis de la loi de l'impôt sur le revenu. Et je dois dire que ces éléments m'ont permis d'identifier certaines situations où les handicapés se voient privés de la disposition très restrictive qu'il y a actuellement dans la loi de l'impôt sur le revenu et je peux assurer le député que je vais porter à l'attention du ministre des Finances ces cas particuliers afin que, lorsque viendra le temps pour lui de prendre des décisions de politique eu égard à des changements à la loi de l'impôt sur le revenu, s'il peut à l'intérieur de l'esprit de la loi actuelle proposer des changements, que ces propositions aient lieu.

Questions orales

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

LES CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Certains ministres ont parlé ces derniers jours de la reprise économique que nous avons connue en 1983. Cependant, selon les statistiques publiées par les ministères et organismes fédéraux la semaine dernière, il est manifeste que cette reprise n'a guère été extraordinaire. Par exemple, tandis que les bénéfices des sociétés ont presque doublé, augmentant de 96 p. 100 en 1983 par rapport à l'année précédente, le taux moyen de chômage pour sa part, a augmenté de 1 p. 100 au lieu de diminuer. Qu'est-ce qui permet au premier ministre de croire qu'en 1984 le Canada connaîtra une reprise économique meilleure s'il poursuit la même politique, qui consiste notamment à augmenter l'impôt des consommateurs et à diminuer celui des entreprises?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je dois avoir mal compris les propos du député. J'ai cru qu'il disait que le chômage avait augmenté. En 1983, de décembre à décembre, le taux de chômage a diminué, passant de 12.8 p. 100 à 11.1 ou 11.2 p. 100. Il est vrai que les bénéfices des sociétés ont augmenté, et le ministre des Finances en a parlé à diverses reprises. Ils n'ont toutefois pas atteint le niveau auquel ils se trouvaient avant la crise économique.

Bien entendu, dans notre régime économique, les bénéfices jouent un rôle important, car ils permettent d'investir et de créer des emplois. Par conséquent, nous ne sommes pas du tout désolés de voir que les bénéfices augmentent. Nous espérons en effet qu'ils permettront de créer plus d'emplois.

Encore une fois, comme le ministre des Finances l'a signalé, chiffres à l'appui, un grand nombre d'emplois ont été créés depuis 12 mois, ce qui a provoqué une baisse du taux de chômage de 1 3/4 p. 100.

LE CHÔMAGE ET LES BÉNÉFICES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre devrait lire les rapports de ses propres services. Le taux de chômage moyen pour l'année a augmenté en réalité. Ce qui est plus grave, selon les prévisions pour 1984, d'après des prévisionnistes des secteurs privé et public, les bénéfices actuellement réalisés par les sociétés ne sont pas réinvestis pour créer les emplois dont parle le premier ministre.

Étant donné que selon les prévisionnistes, en 1984, le chômage va se maintenir à plus de 11 p. 100, ce qui est bien supérieur au taux d'avant la récession de 1981, tandis que les bénéfices augmenteront au-delà du niveau qu'ils atteignaient à cette époque-là, le premier ministre n'est-il pas prêt à admettre qu'il s'agit là d'une reprise bien injuste? Et le gouvernement compte-t-il proposer des programmes au plus tôt en vue de commencer à créer les emplois qu'attendent les chômeurs canadiens?